



Carte de dix ans? naturalisation?

Par **EVE3301**, le **14/11/2010** à **19:31**

Bonjour,

Je me permets de vous raconter ma situation en espérant avoir une réponse si c'est possible; Je suis entrée en France en situation régulière pour mariage qui a eu lieu ds l'Essonne en juillet 2007. Malheureusement, mon mari a montré une instabilité mentale et des violences conjugales(j'ai déposé plainte quand je n en pouvais plus) ce qui m'a obligé de fuir chez mon frere dans les Alpes Maritimes en decembre 2007 étant enceinte de cinq mois. J avais un récépissé sauf qu'une enquete prefecture a eu lieu. J'ai eu un titre de séjour en mars 2008 qui ne m'a pas été délivré à cause de cette enquete. Je n'ai obtenu un titre de séjour comme parent d'enfant français qu'en Mars 2010!!

ma question est sur la carte de dix ans, quand est ce que je peux faire la demande sachant que je suis la seule à elever mon enfant, le pere Français étant quitté definitivement le pays; Je suis en CDI, j ai un logement stable, mon enfant est scolarisé et je veille seule à ses besoins, meme pas une pension du père ou une présence morale!!

et quand est ce que je peux faire la demande de naturalisation?

Merci d'avance pour vos reponses

Cordialement

Par **mimi493**, le **15/11/2010** à **00:41**

5 ans de résidence pour la naturalisation, sauf si vous avez acquis un diplome en France (2 ans)

Vous allez devoir attendre encore un peu.